Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un mode d'emploi pour l'égalité au travail

A l'occasion de la journée du 14 juin 2011, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) édite une nouvelle brochure qui est un véritable mode d'emploi pour faire valoir ses droits et prévenir les discriminations persistantes dans le domaine de l'emploi.

L'année 2011 est marquée par les 40 ans du droit de vote des femmes, les 20 ans du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) du canton de Vaud, les 30 ans de l'article constitutionnel sur l'égalité et les 15 ans de la loi fédérale sur l'égalité (LEg) qui, pour rappel, rend illégale toute forme discrimination sur le marché du travail.

Quinze ans après l'entrée en vigueur de cette loi, les discriminations entre les sexes perdurent dans le monde du travail. Dans le canton de Vaud, les femmes gagnent, en moyenne, 17.2% de moins que leurs collègues masculins. Lorsqu'elles occupent un poste de cadre, cet écart augmente à 21.3%. Elles sont par ailleurs deux fois moins nombreuses à ce type de poste que les hommes.

Afin de promouvoir la réalisation de l'égalité dans les faits, le BEFH publie une nouvelle brochure intitulée "La loi sur l'égalité vous protège - Mode d'emploi pour comprendre et faire valoir vos droits".

Cette publication destinée aux victimes de discriminations, aux professionnel-le-s qui les accompagnent ainsi qu'aux employeurs se veut un véritable outil pour mieux faire connaître la loi sur l'égalité (LEg) et trouver des réponses concrètes aux discriminations dans le monde du travail: où trouver de l'aide, comment constituer un bon dossier, quand porter l'affaire devant les tribunaux, etc.

Cette brochure ainsi qu'un dépliant d'information tout public peuvent être téléchargés sur le site du BEFH www.vd.ch/egalité ou commandés gratuitement à info.befh@vd.ch.

Le Bureau de l'égalité a notamment pour mission d'informer et de conseiller les personnes victimes de discrimination dans les relations de travail et peut être sollicité afin d'émettre une appréciation dans les litiges relevant de la LEg.

Lausanne, le 14 juin 2011

DSE, Magaly Hanselmann, déléguée à l'égalité, 079 663 75 55

Brochure La LEG vous protege